

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 juin 2026 à 09h00 à l'amphithéâtre de Tunisie Telecom, situé au Parc Technologique de la Cité El Ghazala-Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Jetons de présences ;
7. Renouvellement de mandat d'administrateurs ;
8. Nomination d'un Administrateur Indépendant ;
9. Clôture du programme de régulation du cours de l'action SOTETEL ;
10. Pouvoirs.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunication publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 12 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2025, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 35 337 994 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 655 615 DT et un total du bilan de 101 331 287 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport spécial relatif à la conclusion d'un contrat de financement avec l'Amen Bank, approuve les conventions qui y figurent.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 4 655 615 DT, et ce, comme suit:

Bénéfice net de l'exercice 2025 : 4 655 615 DT

Résultats reportés des exercices antérieurs : 3 917 004 DT

Résultat à affecter : 8 572 619 DT

Réserves légales 5% : 0 DT

Résultats à répartir : 8 572 619 DT

Fonds Social : 450 000 DT

Dividendes à distribuer : $(4\,636\,800 - 65\,979) * 0,600$ DT = 2 742 493 DT

Résultats reportés : 5 340 539 DT

Résultats reportés-Actions propres : 79 180 DT + $(65\,979 * 0,600)$ DT = 118 767 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution des dividendes le 11-09-2026.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Arrêter le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour un montant brut Total de 96 250 DT au prorata des présences au titre de 2025.

-Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2025.

-Allouer une rémunération aux comités consultatifs issus du Conseil d'Administration autres que le Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 37 500 DT au prorata des présences au titre de 2025.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat d'Administrateur, personne morale, de Tunisie Télécom. La durée de son mandat commence à partir de l'exercice 2026 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

HUITIEME RESOLUTION

À la suite de l'appel à candidature lancé en date du 02/03/2026 et après la sélection effectuée par le comité de nomination désigné par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la candidature retenue de Mme Imen Ksouma en tant qu'Administrateur Indépendant. La durée de son mandat commence à partir de l'exercice 2026 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de clôturer le programme de régulation du cours et autorise expressément le Conseil d'Administration de la SOTETEL à revendre les actions propres de la société en bourse.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.